

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST-JEAN-ST-NICOLAS
SÉANCE PUBLIQUE DU 09 OCTOBRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 09 octobre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Monique JANIK – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Marc-André DABAT (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX) – Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Michel PRETI (a donné pouvoir à Claude ALLAIRE) –Déborah BELIN (a donné pouvoir à Thierry BAUD)

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

RELEVÉ DE DECISIONS

POINT N°	OBJET	VOTE
1	Approbation du PV de la séance du 04 août 2025	Unanimité
2 D. 074/2025	Renouvellement de l'adhésion au service d'aide à l'archivage du CDG05	Unanimité
3 D. 075/2025	Convention avec l'association Les P'tits Alpains pour l'ouverture d'une MAM	Unanimité
4 D. 076/2025	Mandat spécial et remboursement des frais aux élus pour le congrès des Maires	Unanimité
5 D. 077/2025	Convention avec la CCCV pour L'écho des mots	Unanimité
6 D. 078/2025	Convention de partenariat pour l'évènement « Lire et grandir en famille »	Unanimité
7 D. 079/2025	Convention entre la médiathèque Le Brudou pour le prêt d'ouvrage	Unanimité
8 D. 080/2025	Renouvellement de l'adhésion à la certification forestière	Unanimité
9 D. 081/2025	Vente de l'ancienne école de Chabottonnes	Unanimité
10 D. 082/2025	Convention avec IT05 relative à l'instrumentation de l'école, à l'accompagnement pour l'audit énergétique et pour le décret tertiaire.	Unanimité
11 D. 083/2025	Contrats d'assurance des risques statutaires	Unanimité
12 D. 084/2025	Création d'un emploi non permanent d'animateur territorial	Unanimité
13 D. 085/2025	Modification du régime des astreintes	Unanimité
14 D.086/2025	Retrait et annulation de la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU	Unanimité

Fin de séance : 22h05